Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20261008-2026_59-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 8 octobre 2026

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage
02/10/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-59

L'an 2026, le 8 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme DANIEL Aurélie ; Mme LE TEXIER Jacqueline ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LE GALL Mélanie donne pouvoir à Mme PALARIC Estelle

Secrétaire de séance : Mme Aurélie DANIEL

Objet de la délibération : Budget principal – Décision modificative n°3

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires pour plusieurs opérations. Pour ce faire, il convient de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		**Dépenses**	
Chapitre 014 (7392221) *Prélèvement au titre du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales*	1 070 €	Chapitre 204 (204181) *Subvention versée au SDIS « Parc roulant 2025 et 2026 »*	2 106 €
Chapitre 023 *Virement à la section d'investissement*	847 €	Chapitre 23 (231) *Frais d'études ADAC – Aménagement bourg*	847 €
		Chapitre 041 (231) - Ordre *Frais d'études ADAC – Aménagement bourg*	864 €
Recettes		**Recettes**	
Chapitre 77 (773) *Mandats annulés sur exercices antérieurs :* *Frais d'études ADAC – Aménagement bourg* *Subvention au SDIS « Parc roulant 2025*	1917 €	Chapitre 021 *Virement de la section fonctionnement*	847 €
		Chapitre 041 (203) Ordre *Frais d'études ADAC – Aménagement bourg (2022)*	864 €
		Chapitre 10 (10222)	2 106 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'APPROUVER la décision modificative n°3 du budget principal ;
D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)